

Délibérations du Conseil Municipal du 18 avril 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 13 avril 2016
Membres élus : 14

Affichage du : 4 mai 2016
Présents : 11

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire,

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire.

Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame BESAIN Josiane, Madame DUCHESNE Valérie, Madame MUNSCH Laurence, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame CHABOT Danièle, Madame SANCHEZ Catherine : conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur VECTEN Damien a donné pouvoir à Monsieur CHARTIER Guillaume

Monsieur SMITH Fabrice a donné pouvoir à Madame CHABOT Danièle

Absent non excusé :

Monsieur JOBELIN Michael

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015 « Commune » ;
- 2) Affectation du résultat ;
- 3) Vote du budget primitif 2016 « Commune » ;
- 4) Vote des subventions communales ;
- 5) Vote du taux des taxes communales ;
- 6) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016 « assainissement » ;
- 7) Affectation du résultat ;
- 8) Vote du budget primitif 2016 « Assainissement » ;
- 9) Don de jouets ;
- 10) Désignation de trois titulaires et trois suppléants, concernant l'AFR ;
- 11) Délibérations pour reprise des voiries : Rues des Aulnes et Acacias, Rue Victor Hugo et de la Couture

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du Conseil ; Madame Catherine SANCHEZ accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2016

12/2016 et 12bis/2016 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015 « Commune

Monsieur le Maire cède la présidence à la Doyenne de l'assemblée, Madame Josiane BESAIN et se retire conformément aux textes en vigueur.

Il est présenté aux Conseillers Municipaux les résultats de l'exercice 2015 constatés au compte administratif :

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance des résultats et des restes à réaliser dont il reconnaît la sincérité,
- avoir pris connaissance du compte de gestion 2015, établi par le comptable du Trésor, constate la stricte concordance entre les écritures du Compte Administratif 2015 et celles du Compte de Gestion 2015, et après en avoir délibéré :
- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2015
- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

13 /2016 Affectation du résultat

Le résultat de fin d'exercice de l'année 2015 du budget communal s'élève à :

- Section de fonctionnement : 799 211,67 euros
- Section d'investissement : 4 048,46 euros

Le Conseil Municipal constatant l'excédent d'investissement et les ressources propres permettant la couverture de l'annuité d'emprunt, décide à l'unanimité de maintenir le résultat de fonctionnement dans cette section.

14/2016 Vote du budget primitif 2016 « Commune »

Le budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a fait l'objet d'une réunion de travail dans le cadre de la Commission des Finances et du Budget le 11 avril 2016.

Les prévisions budgétaires, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission des Finances, respectant les principes de sincérité et d'équilibre sont soumises au vote par chapitre, des Conseillers Municipaux.

Section de fonctionnement

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations 2016 en équilibre	885 750,00	885 750,00
Excédent 2015 reporté		799 211,67
Affectation du résultat 2015 en section d'investissement		
Virement à la section investissement	312 797,75	
Totaux	1 198 547,75	1 684 961,67
Excédent	486 413,92	

15/2016 Vote des subventions communales :

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire : 2 120 € ;
- Association des Parents d'Elèves : 200 €
- Ass Foot : 2 550 € ;
- UNC-AFN : 160 € ;
- Club de l'Amitié : 2 000 € ;
- Ping-Pong (la tête et les jambes) : 100 €
- Judo Sport Libre : 500 €
- Amicale des pompiers : 250 €
- Fêtez Silly : 1 900 €
- Subvention exceptionnelle Fêtez Silly : 400 € ;
- Croix Rouge : 100 €

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions sont versées, sous réserve que les dossiers transmis soient complets ; en particulier, les associations ont l'obligation de fournir leur bilan financier. Le Conseil rappelle que les subventions sont attribuées aux associations afin que les prestations offertes bénéficient pleinement aux adhérents. Ces aides de la commune ne doivent donc pas conduire les associations à thésauriser, ce qui serait contraire à l'esprit dans lequel elles sont attribuées par la commune.

Un point sur le CCAS : tous les prêts consentis en 2015, aux personnes rencontrant des difficultés financières passagères, ont été remboursés.

Centre Social de Nanteuil Le Haudouin : s'agissant des montants payés dans le cadre du périscolaire et des NAP, Monsieur Le Maire considère qu'il existe un réel problème de transparence des comptes du CSR ; il demande chaque année les comptes analytiques par activités, sans jamais les obtenir.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité l'ensemble des subventions à l'exception des subventions attribuées à Fêtez Silly ;

Concernant les subventions de Fêtez Silly : 7 voix pour, 5 abstentions : N. Corniquet, D. Chabot, L. Munsch, F. Schmittbiel, J. Besain ; les cinq conseillers municipaux, s'abstiennent sur le vote de ces subventions car ils sont membres de l'Association Fêtez Silly.

16/2016 Vote du taux des taxes communales

Conformément à l'article 1636 B sixties du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Cotisation foncière des entreprises (CFE).

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les Services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi des Finances.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de 2015 en 2016, afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables de Silly Le Long.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes et de reconduire les taux comme suit :

Article unique : Les taux d'imposition pour 2016 sont maintenus à :

Taux des taxes	Taux 2016
Taxe d'habitation	16,99 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	29,78 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	42,47 %
Contribution foncière des entreprises	15,53 %

et inscrits à l'article 73111 « contributions directes » du budget 2016 les recettes fiscales correspondantes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif communal tel que décrit ci-dessus.

17/2016 et 17 bis/2016 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015 « assainissement »

Monsieur le Maire cède la présidence à la doyenne de l'assemblée et se retire. La présidente de la séance présente le compte administratif :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	55 935,31	196 590,69	140 655,38
Section d'investissement	5 641,17	58 886,04	53 244,87
Total cumulé	61 576,48	255 476,73	193 900,25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif « assainissement » tel que présenté ci-dessous, celui- étant conforme au Compte de Gestion qui est également approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

18/2016 Affectation du résultat

Le résultat constaté de l'exercice 2015 s'élève à 15 119,44 euros pour la section d'exploitation et 5 523,76 euros pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal constatant l'excédent d'investissement et les ressources propres permettant la couverture de l'annuité d'emprunt, décide à l'unanimité de maintenir le résultat de fonctionnement dans cette section.

19/2016 Vote du budget primitif 2016 « Assainissement »

Le projet de budget assainissement est soumis aux Conseillers Municipaux ; il prend en compte la maintenance, l'entretien, les réparations éventuelles du réseau, le remboursement de la dette, la comptabilisation des amortissements.

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 42 903 €

Section d'investissement : 11 165 €.

Montants auxquels viendront s'ajouter les excédents reportés, soit 125 535,94 € pour la section de fonctionnement et 53 244,87 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif « assainissement » sections de fonctionnement et d'investissement, présenté et voté par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice	42 903	
Recettes de l'exercice		42 903
Excédent antérieur		125 535,94
Totaux	42 903	168 438 ,94

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice	11 165	
Recettes de l'exercice		11 165
Excédent antérieur		53 244,87
Totaux	11 165	64 409,87

20/2016 Don de jouets

Mme Fabienne Schmittbiel propose de faire don des jouets de Noël n'ayant pas été retirés en Mairie à l'association « Les Petits Princes ». Cette association basée à Paris, a pour but de réaliser des rêves d'enfants gravement malades. Monsieur le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

21/2016 Désignation de trois titulaires et trois suppléants, concernant l'AFR

Monsieur le Maire a reçu un courrier du Préfet de l'Oise lui demandant de désigner cinq propriétaires exploitants ou non.

Il propose:

- titulaires : Mr. Philippe Rolland, Mr. Jean Smith, Mr. Nicolas Corniquet
- Suppléants : Mr. Patrice Vecten, Mr. Michel Tourmant

Le conseil approuve par 13 voix pour et une abstention (Mr. Nicolas Corniquet : lui-même candidat au poste de titulaire)

22/2016 Délibérations pour reprise des voiries : Rues des Aulnes et Acacias, Rue Victor Hugo et de la Couture

Compte tenu de l'accord des propriétaires du Clos des Coutures et du Hameau de Silly, Monsieur le Maire soumet le projet de transfert des voiries de ces deux lotissements dans le domaine public.

1) Clos des Coutures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L.141-3 ;

Vu la demande unanime de l'ensemble des propriétaires de l'association syndicale libre du lotissement du Clos des Coutures ;

Considérant le permis d'aménager LT 61988V044 en date du 26 Juillet 1990 portant création du lotissement Le Clos des Coutures ;

Considérant l'absence de convention signée avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement prévoyant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés ;

Considérant la demande unanime des colotis pour l'intégration de la voie du lotissement Le Clos des Coutures dans le domaine public communal ;

Considérant que la voie a été réalisée conformément au cahier des charges et qu'elle est en bon état d'entretien ;

Considérant que la reprise de la voie du lotissement par la commune ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant l'estimation des domaines du 1^{er} Mars 2016, à l'euro symbolique en raison des caractéristiques et de la destination des parcelles à usage du public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : accepte le transfert amiable de la voirie du lotissement Le Clos des Coutures d'une surface totale de 47a66ca, nommée rue de la Couture et rue Victor Hugo, composée des parcelles D1041 d'une surface de 32a94ca, D892 d'une surface de 4a44ca, D944 d'une surface de 9a93ca, D923 d'une surface de 0a35ca ;

Article 2 : autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de reprise de la voirie du lotissement Le Clos des Coutures dans le domaine privé de la commune ;

Article 3 : autorise le Maire à signer la convention relative à la cession pour l'euro symbolique de la voirie du lotissement Le Clos des Coutures à la commune dont l'acte administratif ;

Article 4 : décide que la voirie du lotissement Le Clos des Coutures sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte administratif constatant le transfert de la propriété à la commune ;

2) Le hameau de Silly

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L.141-3 ;

Vu la demande unanime de l'ensemble des propriétaires de l'association syndicale libre du lotissement le hameau de Silly ;

Considérant le permis d'aménager LT 6061907V0001 en date du 26 Juillet 2007 portant création du lotissement Le hameau de Silly ;

Considérant l'absence de convention signée avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement prévoyant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés ;

Considérant la demande unanime des colotis pour l'intégration de la voie du lotissement Le hameau de Silly dans le domaine public communal ;

Considérant que la voie a été réalisée conformément au cahier des charges et qu'elle est en bon état d'entretien

Considérant que la reprise de la voie du lotissement par la commune ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant l'estimation des domaines du 1^{er} Mars 2016, à l'euro symbolique en raison des caractéristiques et de la destination des parcelles à usage du public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : accepte le transfert amiable de la voirie du lotissement Le hameau de Silly d'une surface totale de 16a54ca, nommée rue des Acacias et rue des Aulnes, composée des parcelles D1150 d'une surface de 4a54ca, D1151 d'une surface de 5a16ca, D1152 d'une surface de 7a00ca ;

Article 2 : autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de reprise de la voirie du lotissement Le hameau de Silly dans le domaine privé de la commune ;

Article 3 : autorise le Maire à signer la convention relative à la cession pour l'euro symbolique de la voirie du lotissement Le hameau de Silly à la commune dont l'acte administratif ;

Article 4 : décide que la voirie du lotissement Le hameau de Silly sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte administratif constatant le transfert de la propriété à la commune.

Questions diverses

- **Internet** : Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu la visite d'un cabinet d'études chargé de faire un rapport sur la situation de l'internet dans notre village.

- **ERDF :** Mr Guillaume Chartier informe qu'il doit rencontrer prochainement le Directeur d'ERDF et pourra appuyer notre demande d'enterrer la ligne EDF sur la route Silly Le Long /Nanteuil Le Haudouin.
Mr. Jean-Paul Bourquin lui fournira les éléments.
- **Personnel communal :** Un CAE a rompu son contrat.
Le secrétaire de mairie est absent depuis le mois de janvier, ce qui impacte le fonctionnement de la mairie et pose problème pour les permanences du samedi matin ; elles sont aujourd'hui assurée une semaine sur deux.
- **Cérémonie de commémoration du Souvenir des Déportés :** Monsieur Le Maire rappelle que cette cérémonie se tiendra le 24 avril au matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

N° Délibération	Objet
12/ 2016 et 12 bis/2016	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015 « Commune »
13/ 2016	Affectation du résultat
14/ 2016	Vote du budget primitif 2016 « Commune »
15/ 2016	Vote des subventions communales
16/ 2016	Vote du taux des taxes communales
17/2016 et 17 bis/2016	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015 « Assainissement »
18/2016	Affectation du résultat
19/2016	Vote du budget primitif 2016 « Assainissement »
20/2016	Don de jouets
21/2016	Désignation de trois titulaires et trois suppléants, concernant l'AFR
22/2016	Délibération pour reprise des voiries : Rues des Aulnes et Acacias, Rue Victor Hugo et de la Couture

Daniel LEFRANC	Maire		
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au maire		
Laurette HABERER MUSET	Adjoint au maire		
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au maire		
Josiane BESAIN	Conseiller Municipal		
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal		

Valérie DUCHESNE	Conseiller Municipal		
Laurence MUNSCH	Conseiller Municipal		
Fabienne SCHMITTBIEL	Conseiller Municipal		
Damien VECTEN	Conseiller Municipal		Pouvoir à M.CHARTIER
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal		
Fabrice SMITH	Conseiller Municipal		Pouvoir à Mme CHABOT
Catherine SANCHEZ	Conseiller Municipal		
Mickaël JOBELIN	Conseiller Municipal	Absent	